

## Historique du projet : une démarche engagée dès 2003

**Dès le premier semestre 2003 : la Ville de Vitrolles engage un diagnostic social et urbain.** Suite à la **Convention Territoriale d'Objectifs signée le 14 janvier 2004** par l'ensemble des partenaires institutionnels et collectivités locales que sont la Ville de Vitrolles, l'Etat, la Communauté du Pays d'Aix, le Conseil Régional, le Conseil Général et le FASILD, la Commune souhaite engager un projet de requalification urbaine sur quatre de ses quartiers - Le Liourat, la Petite Garrigue, les Pins et les Hermès - qui concentrent des difficultés sociales et urbaines. La ville de Vitrolles effectue une demande exceptionnelle auprès du Ministère de la Ville concernant ces quatre quartiers pour bénéficier de l'article 6 de la loi du 1er août 2003, qui prévoit le financement des actions de restructuration des quartiers en ZUS, et à titre exceptionnel, des quartiers présentant les mêmes caractéristiques.

**En Juin 2005 :** la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville) accepte de déroger à l'article 6 sur un seul des quatre quartiers initialement proposés, celui des Pins. **Une étude pré-opérationnelle est lancée afin de réaliser le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier des Pins et de constituer toutes les pièces nécessaires pour le dépôt d'un dossier à l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).** Les partenaires réunis au sein de comités techniques et de pilotage travaillent en étroite collaboration durant les six mois de formalisation du PRU. A partir d'un diagnostic partagé qui les conduit à définir des objectifs communs pour la requalification du quartier, ils valident le projet.

**5 juillet 2007 : le Comité d'engagement de l'ANRU retient le projet des Pins.**

**23 septembre 2008 : le PRU est lancé officiellement par la signature d'une convention ANRU** (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), qui mobilise plusieurs partenaires au côté de la Ville : l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Communauté du Pays d'Aix, la Caisse des Dépôts et Consignations et les bailleurs sociaux.

**26 février 2009 : pose de la première pierre du programme « Le Jardin d'Alembert »,** programme de 40 logements de la LOGIREM.